



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 6 HIJJA 1437 (8 SEPTEMBRE 2016)

*

Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de textes et la convention internationale suivants :

PROJET DE LOI :

- ☛ **Projet de loi n° 11-16** réglementant la profession d'agent de voyages.

PROJETS DE DECRETS :

- 1) Projet de décret n° 2.16.157** portant désignation des représentants de l'administration du conseil d'administration de Fonds d'Assurance des Notaires et fixant les modalités d'application de l'article 94 de la loi n° 32-09 relative à l'organisation de la profession de notaire.
- 2) Projet de décret n° 2.15.449** portant réorganisation de l'institut national de l'action sociale.
- 3) Projet de décret n° 2.16.770** pris pour l'application de la loi n° 24-16 portant création de l'agence MCA-Morocco.

CONVENTION INTERNATIONALE :

- ☛ **Convention** de coopération administrative mutuelle en vue de faciliter les procédures douanières, de renforcer la coopération commune, de prévenir, de rechercher et réprimer les infractions douanières entre les Etats Parties à la Convention arabo-méditerranéenne de libre-échange « Convention d'Agadir », faite à Amman, le 18 février 2015.
 - **Projet de loi n°48.16** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.